



Arras, le 24 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Refus de l'autorisation d'exploitation du parc éolien de Pihem (arrondissement de Saint-Omer)

La société d'exploitation "Zéphir" a déposé en mars 2016 un dossier de demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien composé de 5 aérogénérateurs d'une hauteur totale de 199,50 m sur la commune de Pihem.

Après une phase d'instruction administrative portant sur la recevabilité du dossier, le projet a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 3 janvier au 3 février 2017 à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable pour des motifs d'impacts trop prégnants sur la biodiversité et le paysage.

Le dossier a ensuite été soumis à l'avis de différents services administratifs puis à celui de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) à l'occasion de sa séance du 5 octobre 2017. Ses membres ont émis eux aussi un avis défavorable.

Sur la base de ces éléments, Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, a refusé par arrêté préfectoral du 19 novembre 2017, l'autorisation d'exploitation de ce parc éolien."